

LIGNES DIRECTRICES SUR L'UTILISATION D'IMAGES QUI REPRÉSENTENT LES PEUPLES AUTOCHTONES

Dernière mise à jour : 1 août 2022

Les présentes directives s'adressent aux membres de la communauté de Concordia qui souhaitent capter ou produire toute représentation des peuples, des groupes ou des communautés autochtones tant sur les campus qu'à l'extérieur de ceux-ci.

Les directives sont motivées par la nécessité de toujours travailler dans le respect des peuples et des communautés autochtones, en entretenant des liens mutuellement avantageux avec eux, et de ne pas détourner les représentations des peuples autochtones et d'aspects de leur patrimoine culturel, y compris leurs cultures matérielle et immatérielle.

Voici le point à retenir de ce document : en cas de doute, posez la question!

Demandez la permission et obtenez le consentement des peuples autochtones avant d'entreprendre un projet qui les touche ou porte sur eux — pas après — et, dans ce cas, avant de produire des images ou des représentations des peuples autochtones, sauf si vous êtes membre de la communauté représentée. Cela s'applique aussi à la rédaction de légendes ou de descriptions de photos ou d'autres représentations des peuples autochtones et de leur patrimoine culturel. Encore une fois : en cas de doute, posez la question!

Reportez-vous à la section intitulée [Consentement](#) pour la bonne marche à suivre.

Voici les attitudes à éviter dans les photos et dans les représentations des peuples autochtones :

- élaborer des discours axés sur les faiblesses;
- composer des représentations des peuples autochtones où ils semblent soumis ou passifs dans leurs interactions avec autrui;
- modifier des photos en noir et blanc ou en tons de gris de manière à renforcer les discours trompeurs qui confinent les peuples, les cultures et les communautés autochtones au passé plutôt qu'à leur réalité contemporaine, dynamique et florissante.

Définitions

Aux fins du présent document, le terme « photographe » désigne quiconque cherche, par un dispositif manuel ou numérique, à capter des images, des sons, des vidéos ou d'autres

LIGNES DIRECTRICES SUR L'UTILISATION D'IMAGES QUI REPRÉSENTENT LES PEUPLES AUTOCHTONES

Dernière mise à jour : 1 août 2022

enregistrements des peuples autochtones et d'aspects de leur patrimoine culturel.

Représentations des peuples autochtones : photos, dessins, enregistrements, vidéos, animations, rendus 3D, médias interactifs, objets de réalité virtuelle et tout autre moyen manuel ou numérique existant ou nouveau de capter des représentations des peuples, des groupes ou des communautés autochtones.

Patrimoine culturel autochtone : aspects des cultures immatérielle et matérielle.

- **Culture immatérielle :** identité, histoires, savoirs, langues, croyances, traditions, contes, littérature, arts, design, techniques et autres expressions culturelles.
- **Culture matérielle :** expression physique de la culture immatérielle, y compris les prières, les cérémonies, les chants, les œuvres, les costumes traditionnels, le perlage, etc.

Détournement : par l'établissement d'une relation unilatérale fondée sur une mentalité coloniale, appropriation des cultures immatérielle et matérielle des peuples autochtones allant à l'encontre de leurs intérêts *, sans d'abord obtenir le consentement explicite du peuple, du groupe ou de la communauté autochtone intéressée ni convenir mutuellement d'un échange équitable.

Les formes de détournement les plus répandues comprennent les représentations graphiques, les symboles et les noms qui évoquent l'imaginaire autochtone, comme l'utilisation de peuples guerriers pour promouvoir des équipes sportives ou de guérisseurs traditionnels pour commercialiser des remèdes à base de plantes. Les universités ont leur propre longue tradition de détournement d'images, de noms et de représentations des peuples, des groupes et des communautés autochtones.

*Les intérêts des peuples, des groupes ou des communautés doivent être définis par les cocréatrices et cocréateurs autochtones.

Le rôle de l'intentionnalité

LIGNES DIRECTRICES SUR L'UTILISATION D'IMAGES QUI REPRÉSENTENT LES PEUPLES AUTOCHTONES

Dernière mise à jour : 1 août 2022

L'intentionnalité d'une personne allochtone qui souhaite dépeindre l'identité autochtone sous un jour positif dans ses photos a une certaine importance, mais ses bonnes intentions ne sauraient garantir un résultat bénéfique pour les peuples, les groupes ou les communautés autochtones. C'est pourquoi la consultation, le consentement et la réciprocité sont des éléments essentiels des projets sur les peuples autochtones ou tout aspect de l'identité autochtone.

Adopter cet esprit de collaboration fondé sur l'ouverture, l'honnêteté et le respect nous aidera à nouer et à cultiver des relations de qualité avec les peuples et les communautés autochtones.

De plus, il est fondamental de comprendre que les peuples, les cultures, les communautés, les langues et les traditions autochtones présentent une diversité et ne sont pas interchangeables. Dans nos interactions avec eux, nous devons comprendre qu'en général, ils ne s'expriment pas au nom de tous les autres peuples, groupes ou communautés autochtones.

Enfin, il serait faux de présumer que toutes les personnes autochtones ont des liens directs avec une communauté traditionnelle. En effet, une personne pourrait s'identifier comme membre d'une communauté autochtone urbaine ou encore comme membre des deux types de communautés.

Une nouvelle marche à suivre

Pour les peuples autochtones du Canada, les pratiques de détournement sont ancrées dans un héritage colonial de représentations erronées, irrespectueuses et blessantes. Les colons ont dépossédé les peuples autochtones de leurs terres et de leurs ressources, une recherche du pouvoir et du gain qui les a conduits au génocide.

Ces représentations déformées des peuples autochtones ont renforcé et continuent de renforcer le discours faux et délétère sur leur infériorité par rapport aux colons. Elles justifient et infligent des préjudices intentionnels et incontestés sur le tribunal de l'opinion publique.

Les présentes directives reconnaissent ce qui suit :

LIGNES DIRECTRICES SUR L'UTILISATION D'IMAGES QUI REPRÉSENTENT LES PEUPLES AUTOCHTONES

Dernière mise à jour : 1 août 2022

- Il est impératif d'obtenir le consentement des peuples autochtones avant de les photographier ou de photographier des éléments de leur patrimoine culturel.
- En photographiant les peuples et le patrimoine culturel autochtones de manière respectueuse, on peut contribuer à :
 - célébrer les réussites et les réalisations des peuples, des groupes et des communautés autochtones;
 - produire un registre historique exact d'activités importantes sur le campus et à l'extérieur;
 - sensibiliser les gens à la valeur culturelle de ces événements et activités pour les peuples, les groupes et les communautés autochtones et expliquer pourquoi ils devraient avoir de la valeur pour les allochtones.
- Les peuples, les groupes et les communautés autochtones doivent pouvoir consentir à être photographiés ou représentés et aux contextes d'utilisation de ces représentations.
- Le consentement n'a de sens que si les peuples autochtones sont bien informés des lieux et des modalités d'utilisation de leur représentation.
- Tous les peuples autochtones ont connaissance des pratiques héritées du colonialisme qui consistent à les photographier sans leur consentement. Pour travailler dans le respect des peuples autochtones, il faut comprendre cet héritage et sa portée, ainsi que l'importance d'obtenir la confiance et le consentement des peuples autochtones.
- Le concept de réciprocité nous engage à étudier de près les projets pour déterminer comment ils servent les intérêts des peuples, des groupes et des communautés autochtones et à intégrer ces avantages à la photographie et autres projets.

Par exemple, on pourrait offrir des tirages à la personne organisatrice de l'événement, et par son entremise, à certaines personnes qui y ont participé; elles pourront utiliser les photos à condition d'accompagner toute publication d'une mention précise des droits d'auteur de l'Université.

LIGNES DIRECTRICES SUR L'UTILISATION D'IMAGES QUI REPRÉSENTENT LES PEUPLES AUTOCHTONES

Dernière mise à jour : 1 août 2022

Consentement

1. L'Université se réserve le droit de photographier des personnes lors de ses événements publics; cependant, les photographes doivent obtenir le consentement de la personne organisatrice lorsque l'événement est organisé par des membres de la communauté étudiante, du corps professoral ou du personnel ou par des personnes conviées qui sont autochtones, ou encore qu'il s'adresse principalement aux peuples autochtones. La notion de consentement suppose d'expliquer à la personne qui organise l'événement comment les photos seront utilisées.

Pour photographier un groupe ou des personnes en particulier, on demande aux sujets qui seront photographiés de remplir un [formulaire de renonciation de groupe](#) ou un [formulaire de renonciation individuelle](#). Pour photographier des personnes mineures, il faut obtenir le consentement par écrit de leur parent ou tuteur.

2. La personne organisatrice de l'événement doit en aviser les personnes participantes le plus rapidement possible lorsque des photographes souhaitent capter des images d'un événement ou qu'ils sont invités à le faire. Cela donne le temps aux personnes participantes d'exprimer leurs préoccupations, par exemple, sur le fait de photographier des éléments sacrés des cultures immatérielle et matérielle.
3. En amont de l'événement, la personne organisatrice doit discuter avec le ou la photographe des aspects ou des personnes dont la représentation peut être photographiée, enregistrée et reproduite ou non.
4. La personne organisatrice et le ou la photographe doivent se rencontrer brièvement sur place avant le début de l'événement pour communiquer toute modification par rapport à ce qui était prévu, le cas échéant.

En l'absence de consentement

Si la demande pour photographier des personnes, des activités ou des événements est refusée, le ou la photographe doit respecter les volontés exprimées.

LIGNES DIRECTRICES SUR L'UTILISATION D'IMAGES QUI REPRÉSENTENT LES PEUPLES AUTOCHTONES

Dernière mise à jour : 1 août 2022

Si une ou plusieurs personnes ne donnent pas leur consentement, la personne organisatrice de l'événement doit aider le ou la photographe à les identifier pour ne pas capter d'images ou d'autres enregistrements de ces personnes.

Conservation des photos

L'Université Concordia conserve les photos et les vidéos en lieu sûr dans une banque d'images spécialisée gérée par le Service des communications de l'Université. Cette banque contient des milliers d'images organisées et conservées en toute sécurité. Seuls les membres du corps professoral et du personnel de Concordia y ont accès.

Utilisation des photos de la banque d'images de l'Université et des images de photothèque

Avant d'utiliser des photos de peuples autochtones, de leur patrimoine culturel et d'activités ou d'événements autochtones puisés dans la banque d'images de l'Université ou dans la photothèque, nous devons comprendre que ces photos représentent l'identité autochtone d'une communauté en particulier — ses membres, ses traditions et ses cultures. Les photos ne sauraient être utilisées de manière interchangeable pour représenter d'autres communautés autochtones ou l'identité autochtone en général.

Nous devons également éviter d'utiliser des représentations de capteurs de rêves, de plumes ou d'autres stéréotypes de l'identité autochtone. Le recours à ces symboles culturels est insultant et rabaisse leur valeur culturelle.

Personnes-ressources

Bureau des directions autochtones
indigenous.directions@concordia.ca

Documents et politiques connexes

- [Indigenous Elder and Community Protocols \(protocoles relatifs aux aînés et aux membres des communautés autochtones\)](#) : ce document vise à aider les membres du corps professoral, du personnel et de la communauté étudiante de l'Université

LIGNES DIRECTRICES SUR L'UTILISATION D'IMAGES QUI REPRÉSENTENT LES PEUPLES AUTOCHTONES

Dernière mise à jour : 1 août 2022

Concordia a adopté un processus d'invitation, de collaboration et d'interaction respectueux et éthique auprès des peuples et des communautés autochtones. Les directives et les protocoles peuvent également orienter l'élaboration de politiques et de procédures sur l'enseignement, la recherche, le travail et les stratégies de sensibilisation et de mobilisation auprès des communautés autochtones.

- [Plan d'action sur les directions autochtones](#) : ce plan est conçu comme un guide et un outil pour permettre à toute la communauté de Concordia de faire progresser l'Université vers un avenir plus équitable et inclusif. Il a été créé en partie pour répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.
- [Politiques officielles de l'Université](#) : il s'agit des politiques officielles de Concordia. Elles sont disponibles uniquement en format électronique. En cas de divergence avec une version affichée ailleurs, les politiques figurant dans ces pages sont considérées comme officielles et les plus récentes.